

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 04 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, COURTOIS Laure, JEANSON Sébastien, PERDRIX Christophe, DESBLEDS Bastien, PODGORSKI Hervé, GRAND Thierry, LOUCHART Catherine, SUBTIL Julie, MICHELARD Pierre, LOSSEROY Régine, GUERIN Ségolène.

EXCUSES : Mme ROUX Pascale.

Date de la convocation : 28 août 2018 - **Nombre de membres** : en exercice : 14 ; présents : 13 ; votants : 13.

M. Alain GAYDON est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, a traité les sujets suivants :

➤ **FINANCES**

- Révision des loyers : annule et remplace délibération de juin 2018

La délibération du 5 juin 2018 concernant la révision des loyers est erronée. L'indice qui doit être utilisé pour la révision est l'indice de révision des loyers dont le taux est 1.25 % et non l'indice de la construction. Par conséquent, une nouvelle délibération sera prise et une régularisation des loyers sera faite sur le mois d'août.

- Logiciels Berger-Levrault

Le passage à l'abonnement au prestataire Nordnet (liaison satellite) n'a résolu que partiellement les problèmes internet, en particulier pour les logiciels Berger-Levrault relatifs à la comptabilité. En effet, ces logiciels sont hébergés sur un serveur à distance et le temps de latence est trop important : par conséquent, la connexion au logiciel ne fonctionne pas.

Pour remédier à ce problème, l'installation des logiciels sur le serveur informatique de la mairie est nécessaire. Deux devis ont été proposés par la société Berger-Levrault :

- un devis de 2 900,40 € TTC pour la mise en place des logiciels ;
- un devis d'un montant annuel de 1 174.94 € TTC pour la maintenance et mise à jour des logiciels.

Le conseil valide ces devis. L'achat mutualisé avec les autres communes de l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse n'est pas possible. En effet, les autres communes ne sont pas concernées car elles ne rencontrent pas ce problème de connexion Internet.

Un courrier sera envoyé à la Préfecture, au SIEA, et à Orange pour leur dire que la situation d'internet n'est pas normale.

- Avenant contrat d'Architecte Maisons des Services

Mr GAYDON indique que les marchés ont été notifiés aux entreprises et que l'estimatif final s'élève à 1 071 661.65 € HT. Par conséquent, il s'avère nécessaire de faire un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte le nouveau montant des travaux, les autres clauses du marché restent inchangées.

Le nouveau montant de l'estimatif final des travaux s'élevant à 1 071 661,65 € HT auquel s'applique le taux de rémunération de 7.14 % soit un nouveau montant de rémunération du maître d'œuvre de 76 516.64 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de cet avenant.

➤ **BATIMENTS**

- Maison de services : état d'avancement (construction et définition des Usages)

Les travaux ont démarré avec deux semaines d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Mme GRIGNOLA-BERNARD présente le calendrier des séquences de travail proposé par le bureau d'études 1D-LAB, dans le cadre de la réflexion sur les usages de la future Maison de services.

- Logement place de l'Ecole

Une annonce pour la location de l'appartement situé place de l'école va être diffusée. L'appartement sera libéré au 1^{er} octobre.

➤ AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Bassin d'écêtement

Les travaux ont commencé, la première réunion de chantier a eu lieu ce jour avec les entreprises FAMY et PARC et SPORTS. Une réunion de chantier a lieu tous les 15 jours.

Le conseil municipal décide de réunir une commission pour le projet de skate-park le mardi 20 novembre 2018 à 18h.

- Modification du PLU

Mme GRIGNOLA-BERNARD indique que la commune a reçu les documents définitifs de l'Atelier du Triangle. Elle donne lecture des modifications.

Mme GRIGNOLA-BERNARD indique que le mardi 17 juillet à 14h00 la rencontre avec M. Loïc KARM (chargé de mission SCoT à la communauté d'agglomération) a eu lieu. Elle précise que le PLU est compatible avec le SCoT (schéma de cohérence du territoire).

- Cimetière

L'entreprise BILLAUDY a transmis un devis correspondant à des allées de 3,50 mètres et 4 mètres linéaires de 20 tombes. Conformément à la réglementation des marchés publics, deux autres entreprises seront.

Dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du cimetière, une nouvelle réunion aura lieu le mardi 09 octobre 2018 à 18 h 00, en présence de M. SAVI du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Ain.

- Arbres et Nature : demande de parking

Une demande de l'association Arbres et Nature a été transmise à la mairie. L'association souhaiterait mettre en place un parking de 15 à 20 places, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à l'arboretum.

Après étude du projet, il s'avère que ce dernier n'est pas conforme aux dispositions du Plan local d'urbanisme. Par ailleurs, la proposition envisagée ne correspond pas à l'usage prévu pour l'arboretum et à son intégration au parcours santé. Le conseil municipal ne souhaite pas autoriser l'accès des véhicules motorisés à ce secteur, afin de veiller à la protection de l'environnement.

Par la suite, la commune soutiendra et accompagnera les propositions de l'Association visant à renforcer l'accessibilité de l'arboretum, notamment lors d'animations spécifiques.

➤ VOIRIE

- Réfection des réseaux d'assainissement : état d'avancement

Mme GRIGNOLA-BERNARD indique que la consultation des entreprises est en cours. Elle rappelle différentes dates qui avaient été retenues.

- 24 Septembre 2018 à 18 h 00 : réunion d'ouverture des plis ;
- 08 Octobre 2018 à 18 h 00 : réunion pour la présentation de l'analyse des offres et l'attribution du marché.

Dans le cadre des travaux d'assainissement, de nouvelles conventions de servitude de passage des réseaux seront établies.

Une vidéo, sur la technique de chemisage des canalisations d'eaux usées, est diffusée aux élus.

- Point sur les travaux de voirie

Mme GRIGNOLA-BERNARD fait part de l'inondation qui a lieu rue de Bret en juillet. Des racines s'étaient infiltrées dans la canalisation d'eaux pluviales. Les services de la CA3B sont intervenus pour leur remise en état.

Au niveau de l'église, une différence de diamètre dans les écoulements des eaux de la chaussée provoque également, lors d'orages violents, des désordres. Ceux-ci seront traités en même temps que la réfection de la rue des Marronniers.

➤ CLES

▪ Point sur la rentrée

L'effectif, le jour de la rentrée, était de 114 élèves.

▪ Déroulement de la Cérémonie du 11 Novembre 2018

Le déroulement sera le suivant :

- Cérémonie au monument aux morts avec une harmonie et la contribution des élèves de CM2, ainsi que de Jean-Louis BOIZOT qui a effectué un travail de recherche concernant les Etreziens morts pour la patrie.

- Salle des fêtes :

Exposition d'objets

Projection d'un film

Représentation des TAP

Chanteurs d'Etrez

▪ Date du banquet 2019

Le banquet communal aura lieu le 18 mai 2019.

▪ Opération Brioches 2018

Une réunion du CCAS aura lieu le samedi 21 septembre à 9h.

▪ Mur d'expression

Ce moyen d'expression sera présenté aux membres du Club des jeunes avec un thème particulier (la liberté par exemple). Un lieu équipé leur sera proposé (parking poids lourds route de Marboz).

• Club des jeunes

Suite aux dégradations intervenues au sein du local, une rencontre avec le bureau du Club des Jeunes aura lieu prochainement, en présence du responsable jeunesse de la commune et de M. Sébastien JEANSON.

➤ PPRT

▪ Bornage contradictoire d'une parcelle

Une anomalie a été décelée lors du pré-bornage d'une propriété : une parcelle n'a pas été prise en compte lors de l'acte de vente initial. Un échange de terrains se fera sans transaction financière.

▪ Phasage du marché de démolition des constructions

Suite au résultat du diagnostic amiante, Mme la Maire fait état d'un démarrage des travaux prévus pour janvier 2019. La réflexion se poursuit concernant le devenir des terrains.

➤ COMMUNICATION

Une réunion de la commission communication aura lieu le mercredi 26 septembre à 18h. Une réflexion est en cours concernant le RGPD.

➤ COMMUNE NOUVELLE

Mme GRIGNOLA-BERNARD rappelle la réunion à destination des élus qui aura lieu le 10 septembre 2018 à 19h à la salle des Fêtes d'Etrez.

Elle indique qu'au cours de cette réunion, il y aura deux témoignages de communes nouvelles :

- Commune nouvelle des Abrets (environs 6000 hab.)
- Commune nouvelle Les Avenières-Veyrins-Thuellin

➤ DIVERS

- La Fête de la Science sera présente sur la commune le samedi 13 octobre 2018 de 10h à 12h :
 - Panneaux photovoltaïques installés par l'Association BEC
 - Exposition de photos à la bibliothèque : « Les Ailes de l'Ain » par Guillaume BUELLET
 - Explications du dispositif installé à l'église pour éviter les remontées d'humidité dans les murs.

- Le Rallye électrique organisé par Enedis s'arrêtera sur la commune le 28 septembre 2018 à 14 h 00

- Une demande a été déposée pour savoir si la commune accepte que le parrain ou la marraine soient mineurs lors d'un baptême républicain.

Mme GRIGNOLA-BERNARD souhaite que le conseil se positionne sur cette question car aucun texte réglementaire ne régit ces baptêmes. Elle indique que certaines communes s'appuient sur le texte de loi N° 93-22 du 08 janvier 1993 du Code civil qui fixe l'âge minimum à 13 ans.
La question est mise au vote. L'âge minimum de 13 ans est requis par 7 voix pour.

- Le 27 mai 2019 auront lieu les élections européennes.

La séance est levée à 00h30. La prochaine séance aura lieu le mardi 2 octobre.